

Arrêté n °17 - 2026 du 26 janvier 2026

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande présentée par l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS SARL LEVERT, sise RD 32, Mas de Garrigues – 34230 Campagnan en vue d'obtenir un arrêté de stationnement dans le cadre de déménagement pour Monsieur Gillette, au n° 21 rue Saint-Eutrope à Bacqueville-en-Caux. Le déménagement est prévu le 28 janvier 2026 de 8h30 à 17h00.

**CONSIDERANT** qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS SARL LEVERT, chargée du déménagement pour Monsieur Gillette, est autorisée à stationner leur véhicule de déménagement au n°21 rue Saint-Eutrope à Bacqueville-en-Caux le 28 janvier 2026 de 8h30 à 17h00 sur la demi-chaussée.

**Article 2 :** Des mesures et une signalisation appropriée devront être mises en place pour la sécurité des usagers par l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS SARL LEVERT. A la fin du déménagement, la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** L'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS SARL LEVERT, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,  
Le 26 janvier 2026

Aline MOREL,  
Adjoint au Maire

